

## DECISION DU MAIRE N° 2026-020/CULTUREL

**8. Domaines de compétences par thèmes**  
**8.9 Culture**

Le Maire de la Ville de DENAIN

Vu les articles L2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu les propositions de la Commission Culturelle,

### DECIDE

■ **Article 1** : la Ville de Denain proposera les manifestations suivantes :

- **Du Lundi 19 octobre au Jeudi 22 octobre 2026** au théâtre de Denain : « **Tremplin Humour Jeunes Talents** ».

L'association « *La compagnie du Rire* » située au 102 rue de la chaussiette - 59163 CONDÉ-SUR-L'ESCAUT, assurera la sélection des candidats, l'encadrement, l'animation des trois master classes (*coaching écriture et mise en scène*), et l'animation de la grande finale pour un montant de 2 500 € TTC.

- **Mercredi 28 octobre 2026 à 20h** au théâtre de DENAIN : « **Antoine Leroux Magic** ».

Spectacle proposé par la société « *Surmesures Productions* » située au 357 Rue Jean Perrin - 59500 DOUAI, représenté par son gérant, Monsieur Florian HANSENS.

Le prix des places sera fixé par la production (*hors marge revendeurs*). Les recettes seront perçues par le producteur. Coréalisation avec mise à disposition gracieuse du Théâtre de DENAIN.

- **Dimanche 08 novembre 2026 à 16h** au théâtre de DENAIN : « **Germinal L'intemporel** ».

Spectacle proposé par l'association « *Climax* » située au 15 avenue de l'Europe - 59700 MARCQ-EN-BAROEUL représenté par son président Monsieur Jérôme DUFRESNE

Le coût du cachet (*hors frais annexes*) s'élève à 3 462,47 € TTC.

La ville mettra en vente les places selon la délibération : Plein tarif 15€ / Tarif Réduit 10€

- **Vendredi 04 décembre 2026 à 20h00** au théâtre de DENAIN : « **Steven Magie** ».

Spectacle de magie proposé par la société « *Lucas Steven* » située 11 rue du Marquis de Mun - 59293 NEUVILLE-SUR-ESCAUT, représenté par son Gérant Monsieur Steven LUCAS.

Le prix des places sera fixé par la production (*hors marge revendeurs*). Les recettes seront perçues par le producteur.

La ville de Denain prend à sa charge la réservation d'un agent SSIAP 1 pour cet événement.

Coréalisation avec mise à disposition gracieuse du Théâtre de DENAIN.

- **Dimanche 13 novembre 2026 à 16h** à l'Eglise Saint-Martin : « **Hommage Edith Piaf** ».

Concert proposé par l'association « *COSPLAYERS AND CO* » située 68 place de la République 59450 SIN-LE-NOBLE, représentée par son président Monsieur Bertrand GREVIN.

Le coût du cachet (*hors frais annexes*) s'élève à 1 500 € TTC.

**- Jeudi 25 février 2027 à 20h** au théâtre de Denain : « **Jérôme Commandeur** ».

Spectacle proposé par la production « **FABIEN RAMADE PRODUCTIONS** » située au 50 Chemin de la Pinière - 84190 BEAUMES DE VENISE, représentée par sa présidente Madame Armelle RICHAUD.

La ville participe à hauteur de 4 000 € TTC aux frais de fonctionnement.

Le prix des places sera fixé par la production (*hors marge revendeurs*). Les recettes seront perçues par le producteur.

Coréalisation avec mise à disposition gracieuse du Théâtre de DENAIN.

**- Vendredi 12 mars 2027 à 20h** au théâtre de DENAIN : « **Jojo Bernard** ».

Spectacle proposé par la société « **Surmesures Productions** » située au 357 Rue Jean Perrin 59500 DOUAI, représenté par son gérant, Monsieur Florian HANSSSENS

Le prix des places sera fixé par la production (*hors marge revendeurs*). Les recettes seront perçues par le producteur.

Coréalisation avec mise à disposition gracieuse du Théâtre de DENAIN.

**- Samedi 27 mars 2027 à 20h** au théâtre de DENAIN : « **Booder** ».

Spectacle proposé par la production « **Imperial Show** » située au 33 rue Albert Lagny - 60150 GIRAUMONT, représenté par son président Monsieur Michel DELARUELLE.

La ville participe à hauteur de 3 000 € TTC aux frais de fonctionnement et les frais annexes.

Le prix des places sera fixé par la production (*hors marge revendeurs*). Les recettes seront perçues par le producteur.

Coréalisation avec mise à disposition gracieuse du Théâtre de DENAIN.

■ **Article 2 :**

Les contrats ainsi que tout autre document se rapportant à cette affaire seront signés par mes soins.

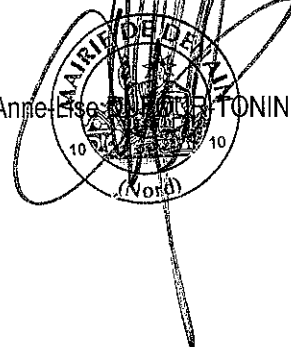
■ **Article 3 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet [telerecours.fr](http://telerecours.fr)) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

Denain, le 18 février 2026.

Le Maire,

Anne-Elise **FRANCOIS-TONINI**.



Certifié exécutoire par le Maire, compte-rendu  
de la réception en Sous-Préfecture le.....  
et de la publication le.....